

mon parcours d'assuré



Les services proposés par l'Assurance Maladie.

L'Assurance Maladie met à ma disposition des services pour faciliter la prise en charge de ma maladie et mes démarches au quotidien. Cette fiche pratique, élaborée en concertation avec les associations de patients, en présente les différents services.

**AFFECTION DE
LONGUE DURÉE**

Les services en ligne

pour simplifier mes démarches de santé



mon compte ameli

Mon compte ameli me permet de suivre mes remboursements en ligne, de télécharger et d'imprimer mes attestations (de droits, de paiement d'indemnités journalières...), de commander ma Carte européenne d'assurance maladie (CEAM), et d'échanger avec ma caisse grâce à ma messagerie. Pour faciliter toutes mes démarches de santé, j'ouvre mon compte ameli.



l'annuaire santé d'ameli.fr

Pour rechercher et choisir un professionnel de santé ou un établissement de soins en fonction des actes pratiqués et de ses tarifs, je me connecte sur **l'annuaire santé du site ameli.fr**

Je prends également connaissance des bases de remboursement de l'Assurance Maladie. En effet, mes remboursements ne sont pas les mêmes si mon médecin est en secteur 1 ou en secteur 2.



ameli-sante.fr

Pour mieux connaître les maladies, leurs symptômes, les traitements, les gestes de prévention, je consulte **ameli-sante.fr**, le site d'information santé de l'Assurance Maladie. J'y retrouve de l'information, de nombreuses vidéos pédagogiques et des conseils pratiques validés par des professionnels de santé, sur plus de 250 thèmes.



J'Y PENSE

Je mets à jour ma carte Vitale pour bénéficier de la prise en charge à 100%* et ne pas avoir à faire l'avance des frais de santé en rapport avec mon affection de longue durée (médicaments, radiographies, etc.).

*Sur la base du tarif de la Sécurité Sociale.



BON À SAVOIR

Pour ouvrir mon compte et suivre mes remboursements depuis mon smartphone, je télécharge l'appli ameli.



Les services d'accompagnement

de l'Assurance Maladie



sophia, pour mieux vivre avec une maladie chronique

Apprendre à mieux connaître ma maladie et adapter mes habitudes de vie me permet d'améliorer mon quotidien et de réduire les risques de complications.

Pour me soutenir, le **service sophia me propose un accompagnement personnalisé en relais de mon médecin traitant** :

- **des informations et des témoignages** pour approfondir mes connaissances sur la maladie,
- **des conseils adaptés à mon état de santé et à mes besoins** : alimentation, activité physique, examens de suivi...
- **le soutien par téléphone d'un infirmier-conseiller en santé**, pour m'apporter des réponses adaptées à ma situation.

Les personnes ayant un **diabète** sont les premières à en bénéficier. Le service est également expérimenté auprès des patients ayant de l'asthme.

En savoir plus ameli-sophia.fr



J'Y PENSE

Je me fais

vacciner contre la grippe saisonnière chaque année, dès la fin du mois de septembre. En effet, des complications graves sont parfois observées chez des patients en affection de longue durée. Pour moi, la vaccination est gratuite et fortement recommandée. Pour en savoir plus je me connecte sur **ameli-sante.fr**



Le service de retour à domicile, pour faciliter mon retour après une hospitalisation

Avec l'accord de l'équipe médicale de l'établissement, je peux **rentrer chez moi dans les meilleures conditions possibles en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé** : un conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e). Il m'accompagne dans mes démarches administratives et organise pour moi mes premiers rendez-vous avec les professionnels de santé que je choisis pour mon retour à domicile.

Ce service est proposé pour les patients hospitalisés pour une intervention en chirurgie orthopédique. Il est également proposé, dans certains établissements, aux patients ayant vécu une décompensation cardiaque ou une exacerbation de la BPCO.

En savoir plus



Rubrique Droits et démarches > Par situation médicale > Vous allez être hospitalisé > Être accompagné pour votre retour à domicile



Pour m'aider à faire face à mes dépenses de santé

L'Assurance Maladie m'aide à bénéficier d'une complémentaire santé. Elle met à ma disposition selon mes ressources :

- **la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)**.
- **l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)**, qui prend en charge une partie de ma cotisation si je choisis un contrat parmi une liste sélectionnée. Cette liste est fournie par ma caisse d'assurance maladie ou sur info-acs.fr

En savoir plus



Rubrique Soins et remboursements > CMU et complémentaires santé



BON À SAVOIR

Pour savoir si mes ressources me permettent de bénéficier de l'ACS ou de la CMUC, j'effectue une simulation en ligne sur ameli.fr



Le service social de l'Assurance Maladie, pour m'accompagner en cas de difficulté

Si je suis dans une situation difficile, un(e) assistant(e) social(e) peut m'accompagner dans mes démarches et me soutenir afin de trouver les solutions adaptées à mes besoins. Il/elle peut également se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.

En savoir plus



Rubrique Droits et démarches > Par situation personnelle > Vous avez des difficultés > Le service social de l'Assurance Maladie

Pour en
savoir plus...

Je retrouve toutes les informations
dont j'ai besoin sur

